



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 16h00, le 13 septembre 2016.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Judes Landry, maire**
Pierre-Yves Lévesque, conseiller du district no. 1
Régis Soucy, conseiller du district no. 2
Simon Landry, conseiller du district no. 3
Sébastien Landry, conseiller du district no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller du district no. 6

ÉTAIT ABSENT : Richard Émond, conseiller du district no. 4

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT : Keven Gauthier, directeur général et greffier

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Judes Landry, la séance est ouverte à 16h00.

La présente séance a pour but la prise en considération des sujets suivants, à savoir :

1. Rés. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rés. Mandater arpenteur-géomètre, Christian L'Italien, pour description technique servitude cimetièrre / Budget rég.
3. Rés. Accepter offre d'achat pour parcelle de terrain dans la rue Labrie / Mme Édith St-Pierre – (Abroger Rés.11.1.15 et 12.11.15).
4. Rés. Autoriser paiement de facture pour achat de fleurs / Les Serres de la Baie SENC – 1 750.\$ + tx – Budget rég.
5. Rés. Adoption du Règlement no. 264-2016 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Cap-Chat.
6. Rés. Adoption du Règlement no. 265-2016 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Cap-Chat.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉS.27.09.16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté en y retirant le point suivant :

2. Rés. Mandater arpenteur-géomètre, Christian L'Italien, pour description technique servitude cimetièrre / Budget rég.

ADOPTÉ



RÉS.28.09.16

ACCEPTER OFFRE D'ACHAT POUR PARCELLE DE TERRAIN DANS LA RUE LABRIE / MME ÉDITH ST-PIERRE – (ABROGER RÉS.11.11.15 ET 12.11.15)

CONSIDÉRANT l'offre déposée par Mme Édith St-Pierre relative à l'achat d'une parcelle de terrain situé sur la rue Labrie (lot 63C-15 Ptie);

CONSIDÉRANT QUE des démarches sont entamées par Mme St-Pierre pour faire l'acquisition du terrain contiguë à ladite parcelle de terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que :

- La Ville de Cap-Chat **ACCEPTE** l'offre déposée par Mme Édith St-Pierre concernant l'achat d'une parcelle de terrain situé sur le lot 63C-15 Ptie, du Rang 1, Canton Cap-Chat, d'une superficie de 58,0 m² , au coût de 9.\$ / m + taxes, pour un total de l'ordre de 522.\$ + taxes;

-Les frais de notaire et d'arpentage (si requis) sont à la charge de l'acquéreur;

-Le maire et le directeur général-greffier sont autorisés à signer tous les documents inhérents à cette transaction;

-La présente résolution **ABROGE** à toutes fins que de droit les résolutions no. 11.11.15 et 12.11.15.

ADOPTÉ

RÉS.29.09.16

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR ACHAT DE FLEURS / LES SERRES DE LA BAIE SENC – 1 750.\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (#1128 du 10-08-2016)) de « **Les Serres de la Baie SENC** », au montant de **1 750.\$ + taxes**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.30.09.16

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 264-2016 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CAP-CHAT

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et résolu unanimement que le **RÈGLEMENT No. 264-2016** relatif à l'adoption d'un **CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX** soit et est adopté.

Il est, de plus, résolu que le **RÈGLEMENT No. 264-2016** soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉ

RÉS.31.09.16

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 265-2016 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CAP-CHAT

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que le **RÈGLEMENT No. 265-2016** concernant l'adoption d'un **CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CAP-CHAT** soit et est adopté.



Il est, de plus, résolu que le **RÈGLEMENT No.265-2016** soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 16h10 et il est proposé par **SIMON LANDRY** que l'assemblée soit et est levée.

JUDES LANDRY
MAIRE

KEVEN GAUTHIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER